

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le **18^e** jour du mois de **mars** de l'an **2021**, à **12 h**, par visioconférence via la plateforme Zoom :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Lucie Cormier, conseillère
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère
M. Nicolas Rudloff, conseiller

Absence : Mme France Thibault, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 12 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-03-063

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT ENTENTE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE – FONDS LOCAL**
4. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LE SERVICE DE DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE AVEC COOPTEL**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2021-03-064

3. AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT ENTENTE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE – FONDS LOCAL

ATTENDU QUE les PARTIES ont conclu le 10 juin 2016, une entente relative à la gestion de l'enveloppe locale du Fonds de développement des territoires et que cette entente prenait fin le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE la signature, le 31 mars 2020, de l'Entente relative au Fonds régions et ruralités (FRR), volet 2- Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, survenue entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC des Sources, entente prenant le relais de l'entente du FDT;

ATTENDU QUE les PARTIES ont conclu le 9 juin 2020, un avenant à l'entente relative à la gestion de l'enveloppement locale du Fonds de développement des territoires afin de refléter la signature de l'entente relative au Fonds régions et ruralités, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, survenue entre Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC des Sources;

ATTENDU QU'appuyée par les orientations sa Stratégie de développement, la MRC des Sources souhaite prioriser l'autonomie locale en ce qui a trait au développement;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier certaines dispositions de l'entente en matière de développement local entre les PARTIES;

ATTENDU QUE la MRC des Sources prévoit une révision de sa Politique de soutien aux entreprises et de sa Politique de soutien au développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie au cours de l'année 2021-2022;

ATTENDU QUE à la suite de cette révision des politiques, une nouvelle entente sera présentée aux municipalités pour signature pour les années 2022 à 2025;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Lucie Cormier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

D'approuver l'avenant du Fonds de développement du territoire, volet soutien au développement de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, fonds local.

DE nommer le maire, M. Philippe Pagé, maire et Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'avenant de l'Entente du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

Le conseiller M. Pierre Bellerose se joint à la séance

2021-03-065

4 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LE SERVICE DE DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE AVEC COOPTEL

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un service internet haute vitesse est maintenant considéré comme nécessaire à la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la technologie par fibre optique (FTTH) semble la plus adaptée aux réalités de notre territoire, tant économiques, sociales que géographiques.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cooptel déploie son réseau de fibre optique sur le territoire de la municipalité du canton de Saint-Camille depuis 2020, mais ne peut garantir que la totalité des propriétés seront desservies selon une correspondance de 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour s'assurer que le déploiement soit fait sur l'ensemble du territoire, la Municipalité peut prendre entente avec Cooptel ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du canton de Saint-Camille souhaite s'assurer que tous ses citoyens aient accès à un service internet haute vitesse avec la technologie FTTH;

Il est proposé par Nicolas Rudloff

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt et le maire, M. Philippe Pagé à signer une entente avec Cooptel pour assurer la totalité du service de desserte internet haute vitesse en FTTH sur son territoire.

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à verser à l'entreprise Cooptel la somme de 90 100 \$ pour la réalisation du déploiement de son réseau de fibre optique sur son territoire.

ADOPTÉE

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen présent.

2021-03-066

6 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance soit levée à 12 h 05.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Pagé, Maire